

Nombre de membres dont le
Bureau est composé : 60

Présent(s) : 52

Représenté(s) : 3

Votant(s) : 55

Excusé(s) : 5

Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Le jeudi 10 décembre 2020 à dix-huit heures trente-cinq, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 4 décembre 2020, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. David CHATILLON, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, M. Christophe CORBEAUX, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Pascal GARNOTEL, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Nicolas HABARE, M. Alain HIRault, Mme Chantal LANTENOIS, M. Guy LECOMTE, M. Frédéric LEPAN, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Jean MARX, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Franck NOEL, Mme Annie PERRARD, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, M. Jean-Pierre RONSEaux, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. André TETENOIRE, M. Alain TOULLEC, Mme Catherine VAUTRIN, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Michel KELLER a donné pouvoir à Pascal GARNOTEL, M. Eric LEGER a donné pouvoir à Annie PERRARD, Mme Claudine ROUSSEAUX a donné pouvoir à Chantal LANTENOIS

Étaient excusé-e-s :

M. Xavier ALBERTINI, M. Bruno COCHEMÉ, M. Thomas DUBOIS, M. Damien GIRARD, M. Michel HUTASSE

Secrétaire : Romain BONHOMME

Vice Secrétaire : Anne-Sophie ROMAGNY

Votes :

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

**COMMUNE DE SILLERY
PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1
DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-3, L.104-2 et suivants, R.104-8 et suivants, L.153-36 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu les délibérations n°CC-2020-77 et CC-2020-171 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 et du 19 novembre 2020 donnant délégation au Bureau, pour définir les modalités de concertation dans le cadre des révisions ou modifications du PLU.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sillery approuvé de 27 janvier 2014,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sillery n°046_2020 du 16 novembre 2020 sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims afin qu'elle prescrive la modification n°1 de son PLU,

Vu l'arrêté n° CUGR-DUPAARM-2020-099 du 23 novembre 2020 prescrivant la procédure de modification n°1 du PLU de Sillery,

Considérant la volonté d'associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet de modification, les habitants et les usagers dans le cadre d'une démarche de concertation,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de définir les modalités de concertation suivantes :

- parution d'article d'information sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et de la commune de Sillery,

- organisation d'une réunion publique et/ou d'atelier participatif présentant de manière synthétique le projet de modification,

Le bilan de la concertation sera tiré et joint au dossier d'enquête publique.

Pour extrait conforme au registre des décisions du Bureau
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 décembre 2020 et de la réception en Préfecture le 11 décembre 2020.

Identifiant : 051-200067213-20201210-117302-DE-1-1